

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR
COMMUNE DE NUITS-SAINT-GEORGES

A.V.A.P.
Modification n°1

Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine
de Nuits-Saint-Georges



Enquête publique
du 6 mars 2023 au 6 avril 2023

Conclusions et avis du commissaire-enquêteur

1. Rappel de l'objet de l'enquête publique

Le projet mis à l'enquête publique par la ville de Nuits-Saint-Georges est la modification n°1 de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la commune qui avait été approuvée le 14 octobre 2019.

Cette modification est motivée par la volonté politique de mettre en œuvre le développement du site de l'ancien hôpital, modifier le règlement afin de permettre l'utilisation de matériaux actuellement interdits, de mettre à jour les clôtures et les jardins et de permettre la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques.

Ladite modification confirme la volonté de la ville de Nuits-Saint-Georges de préserver la qualité architecturale, urbaine et paysagère tout en étant à l'écoute des administrés et dans les orientations actuelles en matière d'énergies renouvelables et de réduction de l'artificialisation des sols.

2. Le déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans d'excellentes conditions ; la population a bien été informée mais je n'ai eu que deux visites pour trois permanences de trois heures et aucune observation par courrier ou mail.

3. Les observations

L'ABF avait formulé deux remarques ; l'une concerne l'utilisation de matériaux modernes sur des constructions anciennes et l'autre porte sur la réduction du jardin remarquable 1 route de Dijon.

Dans sa réponse au PV de synthèse, M. le Maire de Nuits-Saint-Georges a précisé qu'il avait pris note de la première observation et qu'il était souhaitable de se concerter pour trouver les solutions afin de pouvoir rénover avec les matériaux de notre temps et satisfaire aux orientations énergétiques et climatiques.

Concernant la seconde observation qui a fait l'objet de l'intervention de M. DUFOULEUR, M le Maire a indiqué qu'une utilisation concertée et rationnelle du foncier devrait permettre de satisfaire les parties sans remettre en cause la conservation du jardin remarquable. Quant aux Chevaliers du Tastevin, leur souhait de développement devrait être pris en compte dans le cadre d'une évolution du PLU.

4. Avis du commissaire-enquêteur

Je, soussigné Guy BORNOT, commissaire-enquêteur désigné par M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon pour conduire l'enquête publique relative à la modification n°1 de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Nuits-Saint-Georges ;

- vu la délibération n°2022/101 du Conseil Municipal du 7 novembre 2022 arrêtant la notification n°1 de l'AVAP de Nuits-Saint-Georges ;
- vu le Code du Patrimoine ;
- vu le Code de l'Environnement ;
- vu l'arrêté municipal d'ouverture de l'enquête du 7 février 2023 ;

Considérant :

- que les mesures de publicité de l'enquête ont bien été effectuées ;
- que le dossier mis à l'enquête était complet ;
- que les conditions d'accueil en permanence étaient excellentes ;
- qu'aucun avis négatif n'a été exprimé ;
- que les observations de l'ABF pourront être prises en compte dans le cadre d'une concertation avec la Collectivité ;
- que la volonté de la collectivité est de conforter la valorisation de l'architecture et du patrimoine ;

JE DONNE UN AVIS FAVORABLE

au projet de modification n°1 de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Nuits-Saint-Georges.

Fait à Dijon, le 25 avril 2023

Le Commissaire-Enquêteur
Guy BORNOT